

Rassemblement pour une vraie protection de l'enfance pour tous les mineurs étrangers isolés le lundi 18 mars

Publié le 11 mars 2019



Après avoir externalisé auprès de Forum réfugié, la mise à l'abri et l'évaluation de la minorité et de l'isolement de ces enfants, d'autres décisions relatives à l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont soumises au vote du conseil métropolitain du 18 mars.

Rassemblement à 18h00 devant l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20, rue du Lac (Lyon 3e)

Le département du Rhône et la Métropole de Lyon dont les missions sont d'assurer la protection des enfants en danger organisent le "tri" entre les jeunes reconnus mineurs et les autres condamnés à l'errance (une centaine sont au squat dans l'ex-collège Maurice Scève...). Lorsqu'ils sont pris en charge dans des dispositifs spécifiques, ces jeunes souffrent d'un encadrement minimum, d'un hébergement inadapté (850 sont placés dans des hôtels, souvent dans des conditions indignes) ; certains ne sont pas scolarisés, d'autres sont remis à la rue après les avoir fait poursuivre par le Parquet et la PAF...

De nouvelles mesures sont annoncées dans un "cadre contraint au plan réglementaire et financier", selon les propos du Président de la Métropole : ouverture de places à un prix de journée inférieur de 60 à 70 % à celui alloué aux Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou foyers éducatifs, appel au bénévolat (accueil bénévole par tiers au lieu de l'accueil familial agréé sous statut de salarié). D'autres mesures sont envisagées comme l'institutionnalisation de lieux de répit gérés par des bénévoles...

Après avoir externalisé auprès de Forum réfugié, la mise à l'abri et l'évaluation de la minorité et de l'isolement de ces enfants, d'autres décisions relatives à l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont soumises au vote du conseil métropolitain du 18 mars.

On ne peut que saluer le soutien massif des militants pour aider ces jeunes dans des situations désespérantes. Mais comment un accueil digne pourrait-il être possible en imposant des dispositifs low cost, une réduction drastique du taux d'encadrement en personnels spécialisés, en imposant aux travailleurs sociaux un cadre professionnel inacceptable ?

Militants associatifs et travailleurs sociaux, nous dénonçons :

- ▶ l'exclusion de nombre de jeunes laissés ou remis à la rue, la suspicion institutionnalisée
- ▶ la protection à deux vitesses, les dispositifs low cost, la dégradation des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des travailleurs sociaux ;
- ▶ le fichage des MIE organisé avec la mise en place du fichier biométrique AME qui transforme la protection de l'enfance en potentiel instrument de la politique d'expulsion du territoire

Nous demandons notamment :

- l'accueil inconditionnel et la prise en charge par l'ASE de tous les jeunes en danger quelle que soit son origine ou sa nationalité avec un accompagnement digne et sans discrimination
- l'engagement de la Métropole et du département à ne pas utiliser le fichier AME, les moyens en personnel qualifiés permettant aux jeunes de consolider leur identité, l'arrêt des poursuites...
- l'arrêt des pressions exercées pour l'ouverture de dispositifs low cost et le financement de véritables accompagnements professionnels pour tous les jeunes.

À l'appel de RESF, Solidaires, SUD SANTE SOCIAUX, CGT, de travailleurs sociaux indigné.e.s.

Documents associés à l'article :

-  [tract manif 18 mars mineurs isoles.pdf](#) (PDF – 370.5 ko)

lundi 18 mars 2019

Rassemblement pour une vraie protection de l'enfance pour tous les mineurs étrangers isolés

18h00 - 20h00

devant l'hôtel de la Métropole de Lyon

20, rue du Lac (Lyon 3e)